

Québec français



Contre l'aliénation linguistique

Louis Corneillier

Numéro 98, été 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44292ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Corneillier, L. (1995). Contre l'aliénation linguistique. *Québec français*, (98), 89-91.

CONTRE L'ALIÉNATION LINGUISTIQUE

PAR LOUIS CORNELIER

Et toi, Québécois, dans cette mer parlante, tu voudrais te distinguer ? Faire entendre ton petit tas de mots déformés, même pas beaux ? Et les imposer aux Autres venus habiter chez toi pour te sauver de l'étiollement démographique ? Quelle ingratitude ! Incapable de vivre par toi-même, tu voudrais imposer ton impéritie en français à ceux qui t'apportent l'exemple de leur courage et de leurs appétits ? Du reste, cette question d'immigration ne te concerne pas. Tu es raciste, tout est dit. Et tu parles français, quelle misère ! Et quel français ! Diantre !

André Brochu, *La grande Langue (éloge de l'anglais)*.

Dans *Genèse de la société québécoise*, lumineuse somme d'histoire nationale intelligemment interprétée, Fernand Dumont, en parlant d'une cassure propre à l'identité québécoise incarnée là par ses parents, écrit ceci qui me semble s'appliquer de façon encore plus prégnante à l'actualité : « Dans la localité, parler l'anglais était considéré comme le comble du savoir, presque l'accès à la métaphysique. Nos parents ne manquaient pas de nous le rappeler. Ouverture sur la transcendance qui s'ajoutait à l'autre malaise et qui a fini par briser elle aussi l'harmonie première ¹ ». L'accès à la métaphysique ! C'est exactement ça ! Regardez un peu autour de vous, plusieurs lois linguistiques et discours d'affirmation nationale plus tard. Que voyez-vous ? Des parents qui ne jurent que par les stages d'immersion en langue anglaise pour leurs enfants, des jeunes qui, lorsque questionnés à ce sujet entre deux « hits » écoutés par le canal de leur *walkman*, s'empressent de répondre, sans l'ombre d'une hésitation parce que convaincus de vous fournir *la bonne réponse*, que l'anglais est absolument in-

dispensable pour espérer, un jour, pouvoir gagner sa vie, un ministère qui, à la sauvette, concocte une réforme du réseau collégial pour masquer son indigence (au ministère, pas au réseau !) et qui, pour s'assurer de l'appui du Conseil du patronat de même que pour satisfaire l'opinion publique, y va d'au moins une mesure qui saura faire l'unanimité : désormais, tout cégépien devra réussir deux cours d'anglais pour obtenir son DEC. Le tableau, même fragmentaire, est accablant et il révèle que, dans le domaine du masochisme identitaire, le Québécois n'a pas son pareil.

Mon propos, je tiens à le préciser tout de suite, n'a rien à voir avec les sempiternelles envolées plaintives qui se complaisent dans le registre alarmiste du français qui dégénère. Autrement dit, Jean-Louis Roux ne m'intéresse pas et je suis bien d'accord avec Pierre Vadeboncoeur quand il dénonce « les mépris d'un élégant » qui « glisse simplement son mépris pour les siens dans le mépris avec lequel ils sont regardés par d'autres ² ». Cela dit, *distinguo*, car l'aliénation linguistique, qui est l'art de se tirer dans les

pieds soi-même en participant avec enthousiasme à la précarisation de sa langue maternelle sous prétexte d'ouverture d'esprit, mérite, elle, d'être dénoncée et combattue avec vigueur si on pense encore que l'avenir de la condition humaine ne se réduit pas à la réification marchande.

Pour se convaincre de l'ampleur de cette aliénation linguistique dont je parle, il suffit de consulter l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec qui sert de document de base à la démarche référendaire du gouvernement péquiste. Nulle part, absolument nulle part n'y trouve-t-on une affirmation exprimant clairement que le projet indépendantiste n'a de sens que s'il repose sur la volonté du Québec de devenir un état français en Amérique du Nord. Les droits des anglophones sont confirmés avec force aux articles 3 et 14, mais pour le français, rien. Certains, dont Yves Beauchemin et Claude Fournier et c'est tout à leur honneur, s'en sont offusqués, mais ils furent presque les seuls. Pour la plupart, cela ne semble pas vraiment poser problème, en tous cas moins que des considérations oiseuses au sujet

de la double citoyenneté par exemple. Pourtant, il y a là un os.

Comment, en effet, résumer le problème ? Comment expliquer, surtout, que la langue fasse figure, pour presque tous les Québécois semble-t-il, de détail très secondaire, alors qu'il s'agit là d'un enjeu de la toute première importance ? Comment, même, comprendre ce dédain affiché à l'endroit de la langue française par ceux, ici même, dont c'est la langue maternelle, mais qu'ils ne considèrent plus maintenant qu'utile à lire une recette de pâté chinois et, par conséquent, obstacle à leur épanouissement qui passe, lui, bien sûr, par l'anglais ?

Le phénomène est complexe et la force d'attraction exercée par la culture anglo-américaine n'explique pas tout. L'aliénation linguistique, plus profondément analysée, découle plutôt, comme l'écrit Jean Larose, « d'une réduction instrumentale de la langue, qui procède elle-même d'une méconnaissance de ce que c'est qu'un système symbolique. On pose en dogme le préjugé naturel qui considère la langue comme un "véhicule de la pensée", "forme" ou "contenu", premier et essentiel³ ». Dès lors, on comprend que, vue sous cet angle, la langue n'est plus qu'un vulgaire outil dont on peut se débarrasser cavalièrement lorsqu'une alternative plus efficace se présente. Considéré ainsi, dans une logique marchande, le français est à l'anglais ce que la main est à la masse lorsqu'il s'agit d'enfoncer un mur, c'est-à-dire discrédité.

Quand Trudeau, en 1969, proclame la Loi sur les langues officielles et tente de la faire passer pour un symbole de tolérance linguistique, en réalité, il ne fait pas autre chose qu'accélérer encore plus l'avancée de l'aliénation linguistique chez les Canadiens français qui, de toute façon écrit-il, « étudient la politique avec leurs pieds⁴ », car, en rejetant ainsi l'approche biculturaliste jusque-là retenue (au moins dans les têtes francophones), on en arrive à une situation où « la langue change de signification. Elle est réduite à un moyen de communication ; surtout, elle ne concerne plus directement une collectivité dont elle serait un droit inaliénable⁵ ». Glissement de sens qui, on l'a vu plus haut, ne peut mener, à terme, qu'à la dévaluation du fait français en Amérique du Nord.

Or, cela admis, il faut aller plus loin et essayer de démontrer pourquoi la réduction instrumentale de la langue constitue une grossière erreur. Il va de soi que, à cette étape, l'exposition des vertus si

souvent attribuées à la langue française (clarté, rigueur, beauté et le reste) ne saurait nous servir d'argument. Non pas que ces vertus soient étrangères à la langue de Molière, mais bien parce que, relevant du domaine de la sensibilité, de telles impressions n'ont pas leur place ici. Alors quoi ? Un sermon patriotique ? Il est possible, pour qui veut s'en donner la peine, d'être un peu plus sérieux.

C'est d'ailleurs cet esprit de sérieux et d'intelligence linguistique qui animait André Belleau lorsque, en 1982, il présenta, dans le cadre du Congrès « Langue et société au Québec » (Québec, 13 novembre 1982), une communication intitulée « Pour un unilinguisme antinationaliste ». Je me permettrai donc, ici, de citer un assez long extrait de cette réflexion qui me semble résumer, avec justesse, le phénomène de l'aliénation linguistique, quelle que soit la langue concernée : « Qu'on me permette de rappeler une distinction classique sans laquelle on ne saurait penser la question linguistique. Le langage, comme faculté humaine fondamentale, capacité de s'exprimer par des signes verbaux, de dire le monde, de l'organiser – mais aussi constitutif de tout un environnement – voilà ce qui, en dernière analyse, est en cause. Bien sûr, le langage s'exerce toujours à travers une langue donnée, dans notre cas le français. Il passe obligatoirement par une langue. Le drame, donc, c'est que si l'on s'attaque à la langue d'un peuple en la refoulant, la dédaignant, on s'attaque à la faculté même du langage, on risque de mutiler et de diminuer la qualité humaine des individus de la communauté. Les hommes qui voient leur langue méprisée ne parlent tout simplement pas. Ce sont des silencieux. Le silence de l'humiliation. Voilà pourquoi ce n'est pas tellement le français comme langue qui est en cause [...] c'est bien plutôt l'essentielle fonction langagière d'une communauté humaine. Sur le plan individuel ou quand il s'agit de groupes restreints, la solution est facile : on change de langue. On adopte la langue dominante. Mais une collectivité de plusieurs millions de personnes scolarisées occupant massivement le même territoire ne saurait aujourd'hui changer de langue. C'est une opération irréalisable⁶ ».

Problème de langage, donc, mais comme celui-ci passe obligatoirement par une langue, une attaque portée à cette langue devient, dans les faits, une tentative de spoliation d'un droit inaliénable de l'être humain qui est celui de se constituer en sujet parlant. Et le langage

a beau être universel, il n'en demeure pas moins, nous rappelle Belleau, qu'il est aussi constitutif de tout un environnement. Considération qui change la perspective et accorde à la langue un statut autre que celui de simple instrument. C'est la raison pour laquelle l'essayiste québécois ajoute, un peu plus loin, en réponse aux partisans de l'assimilation, « je dis qu'il y a là du mépris et de l'intimidation, et que nous devons cesser de nous excuser d'avoir des bras, des jambes, une langue, une société...⁷ ». Manière de dire que le droit au langage, étant universel, devrait aller de soi et n'être pas soumis aux impératifs économiques sur la base desquels on tente de justifier la « ringardisation » du français.

Cependant, ce que n'avait peut-être pas prévu Belleau, c'est que l'abandon de l'idéologie de la survivance canadienne-française, abandon qu'il prônait par ailleurs, ne serait pas remplacé par la prise de conscience qu'il appelait de tous ses vœux en défendant un unilinguisme antinationaliste, mais bien plutôt par l'idéologie néolibérale, responsable du glissement vers l'intérieur des causes de l'aliénation linguistique. En d'autres termes, ce ne sont plus seulement les autres qui nous méprisent, mais aussi nous-mêmes.

Dénonçant les méfaits du néolibéralisme dans la communauté anglo-québécoise, le sociologue Gary Caldwell résume en ces termes le postulat central de cette doctrine : « Le néolibéralisme, rappelons-le, est la doctrine selon laquelle des droits universels sont absolus et ne peuvent être subordonnés aux exigences sociales et politiques d'un contexte historique particulier ; c'est la doctrine qui a donné naissance aux chartes ou déclaration des droits de la personne⁸ ». Or, l'universel, pour les Québécois d'aujourd'hui, ne semble plus se situer au niveau du droit au langage, mais plutôt au niveau de la nécessité de parler anglais. De toute évidence, la leçon de Belleau n'a pas été comprise.

Dans une sortie passée plutôt inaperçue au moment de sa parution, André Brochu, avec une férocité humoristique vivifiante, exprimait bien la perception actuelle que les Québécois ont du français : « Du reste, je ne parlerai plus de l'anglophone, mais de l'Homme ; ni de l'anglais, mais de la Langue. La Langue est au français ce que la puissance est au désespoir⁹ ». Et plus loin, afin de bien enfoncer le clou de notre auto-aliénation linguistique, il tirait la conclusion qui s'impose à celui qui rampe devant ceux

qui ont eu la chance de naître marqués au sceau de l'universel, c'est-à-dire de l'anglais : « Jamais il ne sera donné aux Québécois de vivre comme ces derniers, mais leurs enfants pourront du moins s'y efforcer, et les siècles bifferont le souvenir de ces bizarres déchets d'humanité qui, sur les bords du Saint-Laurent, ont pendant un moment prétendu ériger leur particularité linguistique et culturelle en système de survie, au mépris des droits de l'Homme qui stipulent l'alignement sur l'universel ¹⁰ ».

Aussi faut-il comprendre que le combat mené en faveur d'une amélioration de la qualité de la langue française au Québec ¹¹ devient, dans l'état actuel des choses, bien secondaire. À quoi bon, en effet, exiger des efforts pour parvenir à améliorer ce qu'on perçoit comme inutile, voire nuisible ? En clair, cela veut dire que les armes nécessaires au combat sont à revoir...

LE MARCHÉ DE LA LITTÉRATURE DANS LES CÉGEPS

PAR GEORGES-V. FOURNIER *

Les courants littéraires servent de toile de fond aux apprentissages langagiers et à l'acquisition des compétences intellectuelles. La fréquentation de la littérature, inscrite dans des courants et des tendances, aide l'élève à prendre connaissance des possibilités des variantes linguistiques de la langue commune. De plus, l'insertion des œuvres marquantes dans les courants littéraires ouvre sur le dialogue des œuvres et des époques ; la nôtre actualise les sens de l'héritage culturel (Des collègues pour le Québec du XXI^e siècle, Direction générale de l'enseignement collégial).

NOTES

1. Fernand DUMONT, *Genèse de la société québécoise*, Boréal, 1993, p. 11.
2. Pierre VADEBONCOEUR, « Les mépris d'un élégant », *L'Action nationale*, octobre 1994, p. 1174.
3. Jean LAROSE, *L'amour du pauvre*, Boréal, 1991, p. 11.
4. P.E. Trudeau cité par Fernand DUMONT, *Raisons communes*, Boréal, 1995, p. 39.
5. Fernand DUMONT, *Raisons communes*, p. 38.
6. André BELLEAU, *Y a-t-il un intellectuel dans la salle ?*, édition Primeur, 1984, p. 90.
7. *Ibid.*, p. 92.
8. Gary CALDWELL, *La question du Québec anglais*, IQRC, 1994, p. 101.
9. André BROCHU, *La grande Langue (éloge de l'anglais)*, XYZ, 1993, p. 13.
10. *Ibid.*, p. 30.
11. Voir en exemple, *La qualité de la langue au Québec*, IQRC, 1995, dans lequel les auteurs, Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, reprennent la distinction classique entre le statut de la langue et sa qualité afin de démontrer que si le premier a pu évoluer depuis les années 60, ce n'est pas le cas de la seconde. Il faudrait donc y travailler. C'est vrai, mais il semble que le désastre soit beaucoup plus profond.

En août 1994, aux élèves qui entrent au collégial, on offrait une nouvelle séquence d'enseignement en français. Dans les nouveaux cours offerts aux élèves, l'enseignement de la littérature prend une place prépondérante. Il y a, dans le réseau collégial, 75 collèges (détachant des diplômés d'études collégiales) qui reçoivent chaque année environ 160 000 élèves auxquels 1 500 professeurs de français dispensent de l'enseignement en littérature. Il y a là, probablement, le plus important lieu de réception littéraire au Québec. Ceci représente un marché plus ou moins captif d'environ 18 000 000 \$ (une moyenne de 12 \$ par volume) pour chaque groupe d'élèves qui entrent au collège ; un mar-

ché dominé par le professeur lui-même qui a tout pouvoir sur les lectures prescrites aux élèves. Il n'est pas sans importance que toutes les sphères de la production et de la mise en marché des œuvres littéraires et para-littéraires soient clairement informées des ouvrages et des œuvres qui circulent, se diffusent et s'enseignent dans le réseau collégial.

Bref historique

Trois dates marquent l'enseignement de la littérature au collégial. En 1968, lors de la fondation des cégeps, tous les élèves devaient suivre quatre cours de littérature comportant chacun 90 heures d'activité d'apprentissage (45 heures de cours théoriques, 45 heures d'études ou de tra-